



# **COMPTES SOCIAUX VERGNET SA 2018**

**ARRETES PAR LE DIRECTOIRE**

**Le 19 février 2019**

**Les procédures d'audit sur les comptes 2018 sont en cours à la date de publication**

## BILAN

En EUR	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
Immobilisations incorporelles	14 520	9 147
Immobilisations corporelles	285 230	351 686
Participations & créances rattachées	1 166 517	1 097 996
Autres immobilisations financières	171 099	233 959
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 637 367</b>	<b>1 692 788</b>
Matières premières et approvisionnements	1 491 291	2 107 612
Stocks d'en cours de production de biens	289 173	289 173
Stocks de produits intermédiaires et finis	190 715	501 260
<b>Stocks</b>	<b>1 971 179</b>	<b>2 898 045</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	1 987 697	882 521
Créances clients et comptes rattachés	9 091 050	8 661 991
Autres créances	2 828 894	2 232 072
<b>Créances</b>	<b>13 907 641</b>	<b>11 776 583</b>
Disponibilités	4 190 351	1 880 303
Charges constatées d'avance	236 369	170 146
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>20 305 539</b>	<b>16 725 077</b>
Frais d'émission d'emprun à étaler	47 769	
Primes de remboursement des obligations	270 000	295 397
Ecart conversion actif	22 299	11 616
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>22 282 974</b>	<b>18 724 877</b>
Capital	1 131 740	468 197
Prime d'émission	13 999 092	3 932 214
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(13 817 926)	(8 702 504)
Résultat de l'exercice	(51 173)	(5 115 422)
<b>Situation nette</b>	<b>1 261 734</b>	<b>(9 417 515)</b>
Provisions réglementées	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 261 734</b>	<b>(9 417 515)</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>1 095 697</b>	<b>1 309 766</b>
Emprunts obligataires convertibles	1 950 000	5 476 451
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 452	64 953
Emprunts et dettes financières divers	2 190 605	5 461 651
<b>Dettes financières</b>	<b>4 242 057</b>	<b>11 003 055</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37 113	365 996
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 901 033	9 989 428
Dettes fiscales et sociales	2 392 814	3 036 134
Dettes s/immobilisations et autres dettes	1 548 071	1 387 435
<b>Dettes diverses</b>	<b>14 841 918</b>	<b>14 412 997</b>
Produits constatés d'avance	504 673	693 934
<b>DETTES</b>	<b>19 625 761</b>	<b>26 475 983</b>
Ecart de conversion passif	299 782	356 643
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 282 974</b>	<b>18 724 877</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En EUR	2018	2017
Production vendue de biens	8 044 917	7 999 022
Production vendue de services	8 047 767	9 260 576
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>16 092 684</b>	<b>17 259 598</b>
Production stockée	(348 451)	(115 482)
Production immobilisée	-	-
Subvention d'exploitation	-	-
Reprises amortissements & provisions, transfert de charges	825 538	2 019 940
Autres produits	94 496	212 971
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>16 664 267</b>	<b>19 377 027</b>
Achats de marchandises	1 081	(8 487)
Achats de matières premières & autres approvisionnements	3 930 772	3 465 181
Variation de stocks	534 072	854 952
Autres achats & charges externes	5 899 219	9 957 036
Impôts taxes et versements assimilés	266 086	247 745
Salaires et traitements bruts	4 052 302	5 221 432
Charges sociales	1 886 109	2 217 469
Dotations amortissements & provisions	368 696	1 316 337
Autres charges d'exploitation	148 079	364 905
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>17 086 417</b>	<b>23 636 569</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(422 150)</b>	<b>(4 259 543)</b>
Produits financiers	1 017 099	584 867
Charges financières	319 346	1 017 696
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>697 753</b>	<b>(432 829)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>275 604</b>	<b>(4 692 372)</b>
Produits exceptionnels	55 350	595 725
Charges exceptionnelles	329 506	614 979
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(274 156)</b>	<b>(19 255)</b>
Impôts sur les bénéfices (produit)	52 621	403 795
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(51 173)</b>	<b>(5 115 422)</b>

<b>ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>4</b>
<b>I. FAITS CARACTERISTIQUES .....</b>	<b>5</b>
<b>II. PRINCIPES COMPTABLES .....</b>	<b>7</b>
<b>III. METHODES D'EVALUATION .....</b>	<b>11</b>
<b>IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN .....</b>	<b>14</b>
<b>V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>27</b>
<b>VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>29</b>
<b>VII. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>31</b>

Le bilan de la société VERGNET (la Société) clos le 31 décembre 2018 présenté avant répartition du résultat net totalise 22 282 974 EUR.

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois, fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- chiffre d'affaires net	16 092 684 EUR
- produits d'exploitation HT	16 664 267 EUR
- résultat d'exploitation	(422 150) EUR
- résultat comptable	(51 173) EUR

## I. FAITS CARACTERISTIQUES

### A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a été marqué par le franchissement du premier stade, essentiel, du redressement de VERGNET. Afin de construire l'avenir du Groupe en tant qu'acteur important de la transition énergétique, et conformément aux engagements pris devant le Tribunal de Commerce d'Orléans, plusieurs actions fondamentales ont été menées avec succès :

- La restructuration du bilan, condition majeure du rétablissement de la confiance des banques, des clients et fournisseurs du Groupe. A la suite des opérations de bilan réalisées en 2018, le Groupe est passé d'une situation de capitaux propres négative de -9,4 M€ à fin 2017, à une situation nette positive de 1,26 M€ à fin 2018.
- Le redressement du résultat d'exploitation : après un résultat négatif de -4,2 M€ en 2017, celui-ci est en net redressement en 2018 (-0,4M€), marquant ainsi un spectaculaire rétablissement, malgré un chiffre d'affaires en léger repli (16,09 M€). Ce résultat est le reflet d'un effort considérable de révision des méthodes en vigueur dans la société, donnant une claire priorité au dégagement des marges. Et cela, d'autant plus que le Groupe a enregistré des charges exceptionnelles liées aux conventions du redressement judiciaire et aux levées de fonds de l'exercice.
- La remotivation des équipes a également été un élément clé du redressement. VERGNET dispose d'un savoir-faire remarquable qui ne demande qu'à être valorisé au profit de ses clients et des populations à qui le Groupe apporte cet élément essentiel de vie et de développement qu'est l'énergie. La poursuite et le développement de cette mission passe par la rentabilité de la société, par l'innovation permanente et par l'efficacité commerciale et des process de l'entreprise. Les équipes de VERGNET sont totalement motivées sur ces bases.

Pour autant, l'année 2018 ne constitue qu'une première étape. L'exercice a été compliqué sur le plan de la trésorerie.

Le redémarrage de l'entreprise a généré les besoins en fonds de roulement s'ajoutant à la couverture des dernières pertes de l'entreprise.

Ne pouvant compter sur aucun concours bancaire du fait du récent dépôt de bilan, le Groupe a financé ces besoins par des fonds propres ou quasi fonds propres, à hauteur de 5,1 M€, dont 1,5 M€ du financement de la période d'observation.

VERGNET se prépare, par ailleurs, à ses nouveaux défis de développement. Une réorganisation interne, axée sur la responsabilisation des différents départements et filiales, a été mise en place au 1er décembre 2018, préfigurant une réorganisation juridique du Groupe qui sera soumise à une Assemblée Générale en 2019.

Par ailleurs, du fait des contestations de créances en cours, le plan d'apurement du passif du RJ n'est toujours pas arrêté à ce jour.

## B. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Poursuivant sur sa lancée commerciale, le Groupe a signé en janvier 2019 un premier contrat pour le « repowering » d'éoliennes situées en Nouvelle Calédonie (Prony 1 et 2).

Ce contrat, signé avec une filiale du groupe ENGIE est d'un montant de 9,5 M€. Son entrée en vigueur est subordonnée à l'obtention par notre client, Alizés Energie, de l'agrément du Gouvernement de Nouvelle Calédonie pour la vente de l'électricité produite.

S'agissant des incidences de l'homologation du plan de continuation sur les dettes :

35 202 729,67 euros de créances ont été déclarées, dont :

- 15 700,19 euros ont été réglés durant l'année 2018 au titre de l'article L 626 du code de commerce (créances < 500 euros)
- 2 826 414,33 euros ont été rejetés par le juge commissaire
- 4 630 208,68 euros ont été retirés par le mandataire judiciaire
- 13 699 011,88 euros ont été contestés par la société
- 529 346,77 euros ont été réglés durant l'année 2018 au titre des créances superprivilégiées
- 415 315,68 euros ont été inscrits à titre provisionnel

Le reliquat a été homologué dans le plan d'apurement du passif comme suit :

- Option N° 1\* : 8 963 833,16 euros ont été convertis en capital lors de l'AGM du 5/06/2018
- Option N°2\* : 425 133,73 euros ont été admis
- Option n°3\* : 3 697 764,28 euros ont été admis.

Le premier versement a été opéré en date du 5/03/2019 conformément au plan

\*OPTION 1 Convention de l'intégralité de la créance admise en capital, dans le cadre d'une augmentation de capital qui devra intervenir dans les 6 mois de l'adoption du plan de la SA VERGNET.  
Il convient de préciser à cet égard que l'article L.626-3 du Code de Commerce dispose que « en cas d'augmentation du capital social prévu par le projet de plan, les associés ou actionnaires peuvent bénéficier de la compensation à concurrence du montant de leurs créances admises et dans la limite de la réduction dont elles font l'objet dans le projet de plan. »

\*OPTION 2 Règlement à hauteur de 25% du montant total admis de la créance, à terme des 2 ans suivant l'adoption du plan de redressement et moyennant abandon du solde, soit 75%.

\*OPTION 3 Règlement à 100% de la créance admise suivant les échéances suivantes :

- Années 1 et 2 : 5%
- Années 3 à 5 : 8%
- Années 6 à 9 : 13%
- Année 10 : 14%

## II. PRINCIPES COMPTABLES

### A. REFERENTIEL

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon le règlement ANC 2014-03, approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014. Ce dernier a notamment été modifié par les règlements suivants:

- les règlements ANC n°2015-06 du 4 décembre 2015 et n°2016-07 du 4 novembre 2016.

A compter du 1er janvier 2017, la société Vergnet SA applique de manière prospective le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers et opérations de couvertures.

Ce nouveau règlement prévoit la comptabilisation des pertes et des gains de change liés à des opérations commerciales en résultat d'exploitation, ainsi que la revalorisation des instruments de couvertures à la clôture. L'application de ce nouveau règlement se traduit par la comptabilisation des gains et pertes de change en autres produits et charges d'exploitation qui étaient précédemment comptabilisés en résultat financier.

Ce changement n'a pas d'impact significatif sur le résultat de la société.

#### *Continuité d'exploitation*

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation, sur les fondements suivants :

- Le redressement de l'exploitation de la société, générateur de cash-flow positif.

Dans ces conditions, la Société devrait être en état, sur la base des comptes de l'exercice 2018, de rétablir des relations normales avec ses banques, ses garants (BPI Assurance Export), et même ses fournisseurs, afin d'assurer la couverture de son besoin en fonds de roulement.

Dans l'hypothèse où cette restauration prendrait un peu de temps, la Société a fait la preuve, en 2018, de sa capacité à trouver les concours financiers nécessaires, alors même que les conditions dans lesquelles elle l'a fait étaient beaucoup plus difficiles qu'en 2019.

## B. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que des produits et des charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par la Société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des immobilisations et des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, la Société révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

## C. CHIFFRE D'AFFAIRES DES CONTRATS INTEGRANT MATERIELS ET SERVICES

Les contrats de réalisation de Centrales neuves par Vergnet sont des contrats long terme, que l'on comptabilise à l'avancement.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, l'activité de Vergnet SA est organisée par Business Unit pour clairement identifier les trois types de métier présents chez Vergnet : Industrie (développement et production de produits), Opérations (réalisation de centrales éoliennes ou solaires neuves) et Maintenance (vente de pièces de rechange et de services).

En fonction des types de contrat Vergnet, le client peut faire appel de manière distincte à un, deux ou trois métiers de Vergnet, soit un, deux ou trois sous-projets par contrat. A l'intérieur de chaque projet, on établit ainsi clairement les budgets et le chiffre d'affaires pour chaque Business Unit.

Les contrats « Antigua » et « Tonga » signés en 2018 mais dont l'activité est en cours au 31 décembre 2018 et se poursuivra sur 2019 sont composés en réalité de plusieurs projets distincts (puisque négociation distincte, résultat attaché clairement identifié pour chacun des projets qui composent le contrat) correspondant aux trois activités de VERGNET SA : l'activité de conception et production de Biens (en l'occurrence les aérogénérateurs GEV-MP), les



services de conception et réalisation de Centrales. En suivant l'avis du CNC<sup>1</sup>, ces contrats doivent être séparés en des sous-contrats qui correspondent aux projets distincts.

La répartition des montants totaux des produits et des coûts imputables à chaque projet a été faite en puisant les informations dans la base de données INDUSTRIA et en suivant le découpage clairement établi dans les contrats pour chaque partie de bien ou de service.

Tenant compte de l'exécution réalisée par les équipes VERGNET, le chiffre d'affaires à reconnaître pour l'année 2018 sur l'ensemble du contrat Tonga est de 2 386 581,72 € et sur l'ensemble du contrat Antigua de 4 840 271,63 €. La répartition est la suivante :

Contrat Tonga	Industrie	Opérations	Total
<b>Budget total</b>	2 023 253,51 €	627 201,49 €	2 650 455,00 €
<b>Répartition</b>	76%	24%	100%
<b>Avancement</b>	97%	66%	
<b>CA à l'avancement</b>	1 970 962,22 €	415 619,50 €	2 386 581,72 €

Contrat Antigua	Industrie	Opérations	Total
<b>Budget total</b>	5 760 779,06 €	6 077 546,59 €	11 838 325,39 €
<b>Répartition</b>	49%	51%	100%
<b>Avancement</b>	80,2%	3,6%	
<b>CA à l'avancement</b>	4 619 829,18 €	220 442,45 €	4 840 271,63 €

Pour information, si la distinction entre ces sous-contrats n'avait pas été faite telle que imposé par la norme et que l'activité avait été considérée globalement, aurait été constaté un chiffre d'affaires global à l'avancement de 6 470 65, 63 €, avec une marge brute de 1 824 393,19 €, contre un CA de 7 226 853,35 € et une marge brute de 2 580 591,91 € constatés au 31.12.2018 sur ces deux contrats.

#### D. PASSIFS EVENTUELS

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle de l'entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, soit une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou

<sup>1</sup> - qui se réfère à la norme comptable applicable aux contrats long terme selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant, complétée par les avis de l'ANC et de son prédécesseur le Conseil National de la Comptabilité (CNC).

certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cadre de relations commerciales avec ses clients et fournisseurs ayant conduit à des contentieux, Vergnet a identifié les passifs éventuels suivants. Certains contentieux sont notamment relatifs à des créances contestées par Vergnet. .

Pour chacun des dossiers ci-dessous, Vergnet a mandaté des cabinets d'avocats afin de trouver une issue positive.

#### Dossier Hydro Construction

Ce sous-traitant réclame 3.8 M€ à Vergnet. Ce sujet est en arbitrage ICC à Genève. A ce stade, l'avocat indique dans sa note d'opinion, qu'il n'est pas possible de quantifier les chances de succès ou de risque.

#### Dossier General Electric « GE »

GE fait valoir un montant d'environ 5.6 M€ au titre d'un retour à meilleure fortune dont les conditions ne peuvent être réalisées. Les plaidoiries auprès du Tribunal de Commerce d'Orléans auront lieu durant le premier trimestre 2019.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, nous considérons le risque de sortie de ressources dans le cadre de litige, peu probable. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

#### Dossier Comelex

Ce sous-traitant réclame à Vergnet des paiements (contestés) pour un total d'environ 4.1 M€.

Par opposition, Vergnet fait valoir des montants bien supérieurs à l'encontre de ce sous-traitant pour manquements à ses obligations contractuelles.

Ce dossier devrait donner lieu à une tentative de règlement à l'amiable avant assignation à la Cour.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, nous considérons le risque de sortie de ressources dans le cadre de litige, peu probable. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

#### NYSTA

NYSTA (New York State Thruway Authority) a assigné en justice trois sociétés américaines et VERGNET (sous-traitant d'une des sociétés assignées) fin décembre 2018.

Cette information nous a été donnée par courriel en provenance des juristes de NYSTA. A ce jour, nous n'avons pas reçu de notification officielle par voie de justice.

La Société anticipe une action de contestation avec ses avocats.

### III. METHODES D'EVALUATION

#### A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que la Société estime que les critères de capitalisation sont remplis.

A l'issue de la mise en service, un amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des programmes. Cette dernière est estimée à 5 ans pour les frais de développement. Par ailleurs, en conformité avec la doctrine de l'administration fiscale, la Société comptabilise des amortissements dérogatoires dès l'enregistrement des actifs calculés selon le mode linéaire sur 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| - marques, procédés, logos | 5 ans        |
| - brevet                   | 5 ans        |
| - logiciels                | de 1 à 5 ans |

#### B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| - Bâtiments                          | 15 à 20 ans |
| - Agencements des bâtiments          | 5 à 10 ans  |
| - Matériel et outillage              | 2 à 10 ans  |
| - Matériel de transport              | 1 à 5 ans   |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans   |
| - Mobilier                           | 4 à 10 ans  |

#### C. PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif incorporel ou corporel, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

#### D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure.

#### E. STOCKS

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au prix moyen pondéré. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient industriel.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

#### F. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### G. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

#### H. DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières comprennent les SICAV monétaires et les certificats de dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

#### I. SUBVENTIONS

Les subventions d'investissements sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

Les subventions d'exploitation accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice. Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

#### J. AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres à la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'elles n'ont pas été remboursées ou que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises à la Société sont comptabilisées en produits.

#### K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

#### L. DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

#### M. RECONNAISSANCE DU REVENU

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à des contrats importants portant sur la livraison, l'installation de matériels diversifiés et/ou nécessitant une personnalisation ou des études spécifiques s'effectue selon la méthode à l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

A compter de l'année 2018, lorsqu'un contrat porte sur la réalisation de plusieurs biens ou services, que la réalisation de chacun de ces biens ou services pris individuellement a donné lieu à une négociation distincte et que le résultat attaché à chacun de ces biens ou services peut être identifié, chacun de ces biens ou services ont été traité dans le cadre d'un contrat distinct. La justification et l'impact de ce changement d'estimation est présenté dans la partie II.C de l'annexe.

Pour les contrats très peu avancés à la date de clôture, et/ou dont la marge ne peut être estimée de façon fiable, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est limité aux coûts correspondants, compte tenu de l'incertitude sur le niveau de marge attendu.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

## N. ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une information en annexe.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat consolidé.

## O. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les primes de non conversion des obligations convertibles émises sont incluses dans les dettes obligataires pour leur valeur brute. La contrepartie de la prime de non conversion est comptabilisée à l'actif du bilan dans le poste « Primes de remboursement des obligations ». Cet actif fait l'objet d'un amortissement linéaire comptabilisé en « Charges financières » basé sur la maturité des obligations convertibles. En cas de conversion des obligations en actions de la Société la prime de non conversion correspondante, nette de sa contrepartie à l'actif, sera constatée en « Produits financiers ».

## P. CHARGES DE PERSONNEL

La société applique les dispositions comptables de l'ANC dans sa note d'information du 28 février 2013, « le Collège de l'Autorité des Normes Comptables considère que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel », est justifiée.

# IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

## A. IMMOBILISATIONS

### 1. VALEUR BRUTE

En EUR	2017	Acquisitions	Sorties	Transfert	2018
Frais de développement	8 711 844				8 711 844
Autres immobilisations incorporelles	653 244	7 671	1 092		659 824
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 365 089</b>	<b>7 671</b>	<b>1 092</b>	<b>-</b>	<b>9 371 668</b>
Terrain	-				-
Construction	799				799
Installations techniques et outillage industriel	7 105 457	12 026	273 365		6 844 118
Installations générales, agencements et divers	497 910	114			498 025
Matériel de transport	265 171	164			265 335
Matériel de bureau, informatique et mobilier	359 428	96 720	5 371		450 777
Emballages récupérables et divers	104 935	84			105 019
Immobilisations corporelles en cours	0				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 333 700</b>	<b>109 108</b>	<b>278 737</b>	<b>-</b>	<b>8 164 071</b>
Participations et créances rattachées	3 579 849	162 195	36 840		3 705 204
Prêts et autres immobilisations financières	233 959	2 160	65 020		171 099
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 813 808</b>	<b>164 355</b>	<b>101 859</b>	<b>-</b>	<b>3 876 304</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>21 512 597</b>	<b>281 134</b>	<b>381 688</b>	<b>-</b>	<b>21 412 043</b>

Aucun frais de développement n'a été comptabilisé à l'actif sur l'exercice.

Les frais de R&D (hors dotations) comptabilisés en charges sur l'exercice sont de 20 kEUR.

Concernant la ligne participations et créances rattachées, les montants significatifs concernent essentiellement les prêts et remboursement des comptes courants des filiales.

## 2. AMORTISSEMENT & DEPRECIATION

En EUR	2017	Dotations	Reprises	2018
Frais de développement	4 633 196			4 633 196
Autres immobilisations incorporelles	643 696	2 298	1 092	644 902
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 276 892</b>	<b>2 298</b>	<b>1 092</b>	<b>5 278 099</b>
Constructions	777			777
Installations techniques et outillage industriel	5 251 028	101 702	243 647	5 109 083
Installations générales, agencements et divers	413 041	19 070		432 111
Matériel de transport	259 904	5 430		265 334
Matériel de bureau, informatique et mobilier	315 444	41 671	2 310	354 804
Emballages récupérables et divers	93 036	3 177		96 213
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 333 229</b>	<b>171 051</b>	<b>245 957</b>	<b>6 258 323</b>
<b>Amortissements</b>	<b>11 610 121</b>	<b>173 349</b>	<b>247 049</b>	<b>11 536 421</b>

En EUR	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement	-		
Autres immobilisations incorporelles	2 298		
Immobilisations corporelles			
Terrain			
Installations techniques et outillage industriel	100 731		972
Installations générales, agencements et divers	19 070		
Matériel de transport	5 430		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	41 671		
Emballages récupérables et divers	3 177		
<b>Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice</b>	<b>172 377</b>	<b>-</b>	<b>972</b>

### DEPRECIATIONS

En EUR	2017	Dotations	Reprises	2018
Frais de développement	4 078 648			4 078 648
Autres immobilisations incorporelles	402			402
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 079 050</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 079 050</b>
Terrain	-			-
Construction	22			22
Installations techniques et outillage industriel	1 646 058		28 267	1 617 792
Installations générales, agencements et divers	2 704			2 704
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-			-
Emballages récupérables et divers	-			-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 648 785</b>	<b>-</b>	<b>28 267</b>	<b>1 620 518</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>5 727 834</b>	<b>-</b>	<b>28 267</b>	<b>5 699 568</b>



### 3. VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS

En EUR	2017	Acquisitions	Sorties	Transfert	Dotations Amort.	Reprises Amort.	Dotations Dépréc.	Reprises Dépréc.	2018
Frais de développement	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	9 147	7 671	1 092	-	2 298	1 092	-	-	14 520
Immobilisations incorporelles	9 147	7 671	1 092	-	2 298	1 092	-	-	14 520
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Installations techniques et outillage industriel	208 371	12 026	273 365	-	101 702	243 647	-	28 267	117 243
Installations générales, agencements et divers	82 165	114	-	-	19 070	-	-	-	63 209
Matériel de transport	5 267	164	-	-	5 430	-	-	-	1
Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 984	96 720	5 371	-	41 671	2 310	-	-	95 972
Emballages récupérables et divers	11 899	84	-	-	3 177	-	-	-	8 806
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Immobilisations corporelles	351 686	109 108	278 737	-	171 051	245 957	-	28 267	285 230
Participations et créances rattachées	1 097 996	162 195	36 840	-	118 040	61 206	-	-	1 166 517
Prêts et autres immobilisations financières	233 959	2 160	65 020	-	-	-	-	-	171 099
Immobilisations financières	1 331 955	164 355	101 859	-	118 040	61 206	-	-	1 337 617
<b>Valeur nette des Immobilisations</b>	<b>1 692 788</b>	<b>281 134</b>	<b>381 688</b>	<b>-</b>	<b>291 389</b>	<b>308 255</b>	<b>-</b>	<b>28 267</b>	<b>1 637 367</b>

### B. PARTICIPATIONS ET CREANCESTABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En EUR	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
<b>1) Filiales (détenues à + de 50%)</b>							
SARL Vergnet Caraïbes	Guad.	100.00%	1 857 401	939 578	-	-	-
SARL Vergnet Pacific	Nelle Cal.	100.00%	14 801	14 801	-	-	-
SAS Photalia	Fce	100.00%	1 001 000	59 958	25 033	25 033	-
Energies 21	Maroc	96.00%	90 971	-	91 603	-	-
Vergnet Wind Energy Ltd	Nigeria	99.95%	471 355	773	113 315	113 315	-
Vergnet UK Ltd	Angleterre	100.00%	1 248	2 496	-	-	-
Vergnet Energies	France	100.00%	1 000	1 000	-	-	-
Vergnet Tchad	Tchad	100.00%	1 524	0	42 804	24 037	-
<b>2) Participations (détenues à - de 50%)</b>							
Néant							
<b>3) Autres</b>							
Coop 92 (en liquidation)	Fce	2.40%	7 622	-	-	-	-
<b>Filiales &amp; Participations</b>			<b>3 446 924</b>	<b>1 018 607</b>	<b>272 755</b>	<b>162 385</b>	<b>-</b>

Filiales & Participations (En EUR)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
<b>1) Filiales (détenues à + de 50%)</b>					
SARL Vergnet Caraïbes	945 000	(4 877)	567 594	86 846	31/12/18
SARL Vergnet Pacific	125 700	1 137 289	2 585 873	347 576	31/12/18
SAS Photalia	1 000 000	(941 042)	25 107	244 665	31/12/18
Energies 21	88 155	(191 764)	-	(6 582)	31/12/07
Vergnet Wind Energy Ltd	353 567	(352 895)	-	(32 908)	31/12/18
Vergnet UK Ltd-1000£	1 168	225 597	570 188	190 444	31/12/18
Vergnet Energies	1 000	-	-	-	-
Vergnet Tchad	1 524	(20 598)	91 228	(20 598)	31/12/18
<b>2) Participations (détenues à - de 50%)</b>					
Néant					

(1) Contrevaletur estimée en EUR à la date du dernier exercice clos

(2) Y compris le résultat du dernier exercice clos

## 1. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2017	Acqui.	Cessions	2018	2017	Dotation	Reprise	2018
SARL Vergnet Caraïbes	1 857 401			1 857 401	907 366	10 457		917 823
SARL Vergnet Pacific	14 801			14 801	-			-
SAS Photalia	1 001 000			1 001 000	1 001 000		59 958	941 042
Energies 21	90 971			90 971	90 971			90 971
Coop 92	7 622			7 622	7 622			7 622
Vergnet Wind Energy Ltd	471 355			471 355	383 290	87 292		470 582
Vergnet UK Ltd	1 248			1 248	-		1 248	(1 248)
Vergnet Energies		1 000		1 000	-			-
Vergnet Tchad		1 524		1 524	-	1 524		1 524
<b>Titres de participation</b>	<b>3 444 399</b>	<b>2 524</b>	<b>-</b>	<b>3 446 924</b>	<b>2 390 250</b>	<b>99 273</b>	<b>61 206</b>	<b>2 428 317</b>

## 2. TABLEAU DES CREANCES RATTACHEES

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2017	Acqui.	Cessions	2018	2017	Dotation	Reprise	2018
SARL Vergnet Caraïbes	4 866		4 866	-	-			-
SARL Vergnet Pacific	-			-	-			-
SAS Photalia	-	25 033	0	25 033				-
Energies 21	91 603			91 603	91 603			91 603
Vergnet Wind Energy Ltd	38 814	91 577	17 077	113 315				-
Vergnet UK Ltd	167	167	14 808	(14 474)				-
Vergnet Energies				-				-
Vergnet Tchad		42 893	89	42 804		18 767		18 767
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>135 450</b>	<b>159 670</b>	<b>36 840</b>	<b>258 281</b>	<b>91 603</b>	<b>18 767</b>	<b>-</b>	<b>110 370</b>

## C. STOCKS

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2017	Acqui.	Cessions	2018	2017	Dotation	Reprise	2018
Stock Matières premières	2 933 099	4 496 284	5 030 356	2 399 027	825 487	134 043	51 794	907 736
Stock Travaux en cours	289 173			289 173	-			-
Stocks produits finis	653 665	305 215	653 665	305 215	152 405	13 696	51 602	114 500
<b>Stocks</b>	<b>3 875 937</b>	<b>4 801 499</b>	<b>5 684 021</b>	<b>2 993 415</b>	<b>977 892</b>	<b>147 740</b>	<b>103 396</b>	<b>1 022 236</b>

## D. CREANCES CLIENTS & COMPTES RATTACHES

En EUR	2018	2017
Créances clients et comptes rattachées	9 288 299	8 859 240
Dépréciations	(197 249)	(197 249)
<b>Créances clients et comptes rattachées nettes</b>	<b>9 091 050</b>	<b>8 661 991</b>

## E. AUTRES CREANCES

En EUR	2018	2017
Avances & acomptes versés	1 987 697	882 521
Créances fiscales et sociales	1 539 251	1 021 087
Autres créances et comptes de régularisation	1 866 080	1 655 890
Dépréciations		
<b>Autres créances</b>	<b>5 393 028</b>	<b>3 559 498</b>

## F. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En EUR	2018	2017
Actions Propres	11 457	17 998
Compte à terme nanti	189 805	139 000
Autres VMP	320	320
Valeurs mobilières de placement	201 582	157 318
Trésorerie en EUR et devises convertibles	3 874 670	1 453 135
Trésorerie en devise avec restriction de conversion	114 099	
Trésorerie	3 988 768	1 453 135
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>4 190 351</b>	<b>1 610 453</b>

La société détient 49 201 actions propres au 31 décembre 2018, contre 26 147 actions au 31 décembre 2017.

La société a nanti des comptes à terme pour 189 805 EUR au 31 décembre 2018, pour 139 000 EUR au 31 décembre 2017 en garantie d'engagement à première demande (cf. VI.E ci-dessous).

La Société dispose de comptes bancaires à l'étranger libellés en monnaie locale, notamment en Ethiopie, en Mauritanie, au Tchad et aux Iles Fidji utilisés pour les besoins de ses opérations locales.

#### G. CAPITAUX PROPRES

En EUR	2018	2017
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2017 avant affectations	(9 417 515)	(5 343 313)
Affectations du résultat à la situation nette par l'assemblée générale		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018	(9 417 515)	(5 343 313)
Variation du capital social	663 543	41 826
Variation des primes, réserves, report à nouveau	10 066 878	999 394
Variation des provisions relevant des capitaux propres		
Contreparties de réévaluations		
Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	-	-
Autres variations		
Variations en cours d'exercice	10 730 422	1 041 220
Résultat de l'exercice 2018 avant affectations	(51 173)	(5 115 422)
<b>CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>1 261 734</b>	<b>(9 417 515.00)</b>

Les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à la suite de la perte de l'exercice 2015. La société a, en conséquence, reconstitué ses capitaux propres au 31 décembre 2018, qui sont supérieurs au capital social.

#### H. AVANCES CONDITIONNEES

En EUR	2018	2017
Coface	-	-
Avances conditionnées	-	-

Aucune avance conditionnée n'a été obtenue sur l'exercice 2018.

## I. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En EUR	2017	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2018
Amortissement dérogatoires	-	-	-	-	-
<b>Provisions réglementées</b>	-	-	-	-	-

En EUR	2017	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2018
Litiges	15 000				15 000
Garanties données aux clients	656 557			-	656 557
Perte à terminaison sur marchés	34 295		34 295		-
Pertes de change	11 616	22 299	11 616		22 299
Restructuration	-				-
Impôts	-				-
Autres	592 297	6 234	196 691		401 841
<b>Provisions</b>	<b>1 309 766</b>	<b>28 534</b>	<b>242 602</b>	-	<b>1 095 697</b>

En EUR	2017	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2018
Immobilisations incorporelles	4 079 050				4 079 050
Immobilisations corporelles	1 648 785		28 267		1 620 518
Titres de participation	2 390 250	99 273	61 206		2 428 317
Autres immobilisations financières	91 603	18 767			110 370
Stocks et en cours	977 892	147 740	103 396		1 022 236
Comptes clients	197 249			-	197 249
<b>Dépréciations</b>	<b>9 384 829</b>	<b>265 780</b>	<b>192 869</b>	-	<b>9 457 740</b>

Les autres provisions pour risques concernent des risques O&M, sur les filiales et établissements stables à l'étranger

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière et sont, le cas échéant, ajustés en cas de variation significative. En outre, la Société provisionne les coûts liés au remplacement de composants dont un défaut de série est apparu au cours de la période de garantie.

La Société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés.

J. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

En EUR	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	258 281	258 281	
Prêts	-		-
Autres immobilisations financières	171 099		171 099
De l'actif immobilisé	429 380	258 281	171 099
Avances et acomptes versés	1 987 697	1 987 697	-
Clients douteux ou litigieux	204 423	-	204 423
Autres créances clients	9 083 876	8 158 876	925 000
Personnel et comptes rattachés	114 905	114 905	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur les bénéficiaires	151 299	151 299	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 071 434	1 071 434	-
Etat - Autres Taxes	-	-	-
Etat-Divers	-	-	-
Autres créances			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	1 491 256	1 491 256	-
De l'actif circulant	14 104 890	12 975 468	1 129 423
Charges constatées d'avance	236 369	230 072	6 297
<b>Etat des créances</b>	<b>14 770 639</b>	<b>13 463 821</b>	<b>1 306 819</b>

En EUR	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 950 000	1 950 000		
Autres emprunts obligataires	-	-		-
Dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maximum à l'origine	65 827	65 827		
à plus d' 1 an à l'origine	35 625	35 625		
Emprunts et dettes financières divers	518 101	518 101		
Avances et acomptes reçus	37 113	37 113		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 901 033	10 901 033		
Personnel et comptes rattachés	528 061	528 061		
Sécurité sociale et autres organismes	1 600 974	1 600 974		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 320	21 320		
Autres impôts, taxes et assimilés	242 458	242 458		
Dettes sur immo, et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	1 672 505	1 672 505		
Autre dettes	1 548 071	1 548 071		
Produits constatés d'avance	504 673	504 673		
<b>Etat des dettes</b>	<b>19 625 761</b>	<b>19 625 761</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

- L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012 a décidé l'émission de 14.289.258 obligations (dénommées OC1) d'une valeur nominale et d'émission de 0,40 EUR convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés par l'assemblée générale.

Les obligations (OC1) ont les caractéristiques principales suivantes :

- Date de remboursement : remboursement in fine le 31 décembre 2019,
- Absence de cotation des OC1,
- Intérêt annuel : 3% par an, payables annuellement
- Intérêts capitalisés : 5% par an, payables à l'échéance ou lors du remboursement des OC1,
- Prime de non conversion : 3% par an, payable en totalité le jour du remboursement des OC1 dont la conversion n'aura pas été demandée,
- Pas d'amortissement anticipé au gré de la Société,
- Prix de conversion : 0,40 EUR avec une parité de 1 action de la Société pour 1 OC1, le cas échéant ajustée, correspondant à une augmentation potentielle maximale de 14.289.258 actions de la Société représentant une augmentation du capital social d'un montant nominal de 5.715.703,20 EUR,
- Principaux cas de remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'OC1 : en cas de situation de trésorerie durablement excédentaire par rapport aux prévisions, appréciée sur la base de critères quantitatifs afférents aux comptes consolidés, étant précisé qu'aucun remboursement n'avait pu être demandé avant le 31 décembre 2014,
- Principaux cas de conversion des OC1 :
  - en cas d'ouverture d'une offre publique à titre volontaire ou obligatoire portant sur les titres de la Société,
  - en cas de non-respect par la Société de certaines de ses obligations financières, y compris au titre des OC1.

Les OC1 ont été souscrites et libérées par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles résultant du remboursement anticipé des obligations convertibles (OCA) émises le 25 mai 2011 à hauteur de 5.295 kEUR et en numéraire à hauteur de 421 kEUR.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2014 a autorisé la signature d'un avenant au Contrat d'émission des 14.289.258 obligations (dénommées OC1), afin de permettre la conversion anticipée de 6.755.000 obligations avant le 31 décembre 2014.

Les obligataires ont converti les 6.755.000 obligations à 0,40 EUR et souscrit à 6.755.000 actions de valeur nominale 0,02 EUR et une prime d'émission de 0,38 EUR. La Prime de non conversion brute a donc été réduite et ramenée à hauteur de 1.067.859 EUR.

Le 1er juin 2017, Nass & Wind a converti 1 766 311 obligations pour un montant prime incluse de 706.524,40 € correspondant à une valeur nominale de 35.326,22 euros et à une prime de 671.198,18 euros, en 1.766.311 actions nouvelles au prix de 0,40 euros chacune correspondant à une valeur nominale de 0,02 euros et une prime d'émission de 0,38 euros.

Nass & Wind ne détient plus d'OC1 depuis le 1er juin 2017.

Le 21 décembre 2017, BPI a transféré les 5 767 947 OC1 en sa possession au profit d'Arum Industries. La Prime de non conversion brute a donc été réduite et ramenée à hauteur de 794 199 EUR.

- L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012 a décidé l'émission de 12.500.000 obligations (dénommées OC2) d'une valeur nominale et d'émission de 0,40 EUR convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés par l'assemblée générale.

Les obligations (OC2) ont les caractéristiques principales suivantes :

- Date d'échéance : le 31 décembre 2018,
- Remboursable selon l'échéancier suivant :
 

30 juin 2014	325.000 EUR
31 décembre 2014	325.000 EUR
30 juin 2015	325.000 EUR
31 décembre 2015	325.000 EUR
30 juin 2016	325.000 EUR
31 décembre 2016	325.000 EUR
30 juin 2017	762.500 EUR
31 décembre 2017	762.500 EUR
30 juin 2018	762.500 EUR
31 décembre 2018	762.500 EUR
<b>Total .....</b>	<b>5.000.000 EUR</b>
- Absence de cotation des OC2,
- Intérêt annuel : 3% par an, payables annuellement
- Intérêts capitalisés : néant
- Prime de non conversion : 3% par an, payable en totalité le jour du remboursement des OC2 dont la conversion n'aura pas été demandée,
- Pas d'amortissement anticipé au gré de la Société,
- Prix de conversion : 0,40 EUR avec une parité de 1 action de la Société pour 1 OC2, le cas échéant ajustée, correspondant à une augmentation potentielle maximale de 12.500.000 actions de la Société représentant une augmentation du capital social d'un montant nominal de 5.000.000 EUR,
- Principaux cas de remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'OC2 :
  - en cas de cession des titres des sociétés VERGNET HYDRO et PHOTALIA par la Société, et de distribution suivant une clef de répartition du produit de cession net de ces titres, après déduction de toute charges et impôts afférents à cette cession
  - en cas de situation de trésorerie durablement excédentaire par rapport aux prévisions, appréciée sur la base de critères quantitatifs afférents aux comptes consolidés, étant précisé qu'à l'exception du point ci-dessus, aucun remboursement ne pourra être demandé avant le 31 décembre 2014,
- Principaux cas de conversion des OC2 :
  - en cas d'ouverture d'une offre publique à titre volontaire ou obligatoire portant sur les titres de la Société,
  - en cas de non-respect par la Société de certaines de ses obligations financières, y compris au titre des OC2.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2014 a autorisée la signature d'un avenant au Contrat d'émission des 12.500.000 obligations (dénommées OC2), afin de modifier le montant de remboursement des échéances des OC2 pour tenir compte du remboursement anticipé partiel de 3 235 000 EUR et de préciser les modalités générales de conversion des OC2.

- Ces obligations étaient dès lors remboursables selon l'échéancier suivant :
 

31 décembre 2014	100.000 EUR
30 juin 2015	100.000 EUR
31 décembre 2015	100.000 EUR
30 juin 2016	100.000 EUR
31 décembre 2016	100.000 EUR
30 juin 2017	232.000 EUR
31 décembre 2017	232.000 EUR
30 juin 2018	236.000 EUR
31 décembre 2018	240.000 EUR
<b>Total .....</b>	<b>1.440.000 EUR</b>



La Prime de non conversion brute a donc été réduite et ramenée à hauteur de 431.835 EUR

Le 21 décembre 2017, BPI a transféré les 2.205.533 OC2 en sa possession au profit d'Arum Industries.

Le 5 juin 2018, Arum Industries a sollicité la conversion en actions de l'ensemble des obligations OC1 et OC2 en sa possession, au prix de 0,40 euros chacune correspondant à une valeur nominale de 0,02 euros et une prime d'émission de 0,38 euros. Cette conversion a ainsi été enregistrée dans les comptes à cette date.

➤ Le Directoire, sur délégation des Assemblées Générales Mixtes des 22 mai 2017 et 5 juin 2018, a émis 59 obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») pour un montant total de 2.950.000 EUR.

- 22 OCA ont été émises le 18 avril 2018 avec les principales caractéristiques suivantes :
  - o Valeur nominale des OC : 50.000 euros par OC ;
  - o Prix de souscription unitaire des OC : 45.000 euros correspondant à 90% de la valeur nominale ;
  - o Date d'échéance : 17 avril 2019 puis modifiée par l'avenant du 23 octobre 2018, au 17 octobre 2019
  - o Coupon : 0% ;
  - o Garantie éventuelle : nantissement du fonds de commerce de la Société en l'absence de reprise de la cotation avant le 1er juin 2018 ;
  - o Parité de conversion : 80% de la moyenne pondérée des cours des 10 dernières séances de bourse.
  
- 22 OCA ont été émises le 10 juillet 2018 avec les mêmes caractéristiques que les 22 OCA émises le 18 avril 2018
  
- 15 OCA ont été émises le 23 octobre 2018 avec les principales caractéristiques suivantes :
  - o Valeur nominale des OC : 50.000 euros par OC ;
  - o Prix de souscription unitaire des OC : 40.000 euros correspondant à 80% de la valeur nominale ;
  - o Date d'échéance : 17 octobre 2019 ;
  - o Coupon : 0% ;
  - o Garantie éventuelle : nantissement du fonds de commerce de la Société en l'absence de reprise de la cotation avant le 1er juin 2018 ;
  - o Parité de conversion : 80% de la moyenne pondérée des cours des 10 dernières séances de bourse.

Ces obligations, souscrites par Delta Alternative Management, ne portent pas intérêt et ont une maturité au 17 octobre 2019.

A la date d'échéance, les obligations qui n'auront pas été converties les seront automatiquement si le souscripteur n'en demande pas le remboursement.

Au 31 décembre 2018, 20 obligations avaient été converties pour un montant de 1.000.000 EUR, correspondant à 3.097.773 actions au nominal de 61.955 EUR et une prime d'émission de 938.043 EUR.

## K. PRODUITS A RECEVOIR

En EUR	2018	2017
Clients factures à établir	5 029 960	2 097 714
Fournisseurs avoirs à recevoir	1 201 416	1 210 332
Etat produits à recevoir		
Autres	201 613	-
<b>Produits à recevoir</b>	<b>6 432 989</b>	<b>3 308 046</b>

## L. CHARGES A PAYER

En EUR	2018	2017
Factures non parvenues	2 000 178	2 528 644
Dettes fiscales et sociales	822 055	893 577
Intérêts courus	128 960	152 825
Autres charges	1 548 071	2 887 435
<b>Charges à payer</b>	<b>4 499 264</b>	<b>6 462 482</b>

## M. CHARGES ET PRODUITS IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

### 1. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En EUR	2018	2017
Assurance	1 621	9 626
Locations	67 865	69 411
Maintenance matériel bureau et informatique	20 682	35 657
Honoraires	8 729	
Autres	137 471	55 453
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>236 369</b>	<b>170 146</b>

### 2. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En EUR	2018	2017
Sur prestations non réalisées	504 673	693 934
Autres		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>504 673</b>	<b>693 934</b>

Les Produits constatés d'avance concerne essentiellement les projets éoliens liés à la quote-part de facturation d'avance par rapport à la prise en compte du revenu à l'avancement.

### 3. ECARTS DE CONVERSION

En EUR	2018	2017
Ecart de conversion Actif (-)	22 299	11 616
Ecart de conversion Passif (+)	299 782	356 643
<b>Ecart de conversion net</b>	<b>277 483</b>	<b>345 027</b>

Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les écarts de conversion, actif et passif concernent principalement les comptes de liaison avec les établissements à l'étranger au 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017.

## V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### A. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En EUR	2018	2017
France	639 634	1 140 693
Export	15 453 050	16 118 904
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16 092 684</b>	<b>17 259 597</b>

### B. TRANSFERTS DE CHARGES

En EUR	2018	2017
Remboursement assurances et autres	-	-
Transferts de charges sociaux	129 714	15 253
Autres transferts de charges	363 515	583 632
<b>Transferts de charges</b>	<b>493 230</b>	<b>598 885</b>

### C. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En EUR	2018	2017
Autres subventions		
Autres subventions liées à l'emploi	0	0
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## D. RESULTAT FINANCIER

En EUR	2018	2017
Produits financiers de participations	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 287	2 626
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 003 460	572 187
Différences positives de change	12 353	10 054
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>1 017 099</b>	<b>584 867</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	140 339	586 751
Intérêts et charges assimilées	129 426	369 722
Différences négatives de change	49 580	61 224
<b>Charges financières</b>	<b>319 346</b>	<b>1 017 696</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>697 753</b>	<b>(432 829)</b>

## E. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En EUR	2018	2017
Produits exceptionnels s/opérations de gestion	734	7 744
Produits cessions des éléments actifs immob. Corp.& Fin.	24 276	9 762
Reprise s/prov & transfert de charges	30 341	578 218
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>55 350</b>	<b>595 725</b>
Autres	15 176	607 274
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 176	607 274
Valeur Nette Comptable immobilisations corporelles cédées	32 211	26 513
Autres	265 865	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	298 076	26 513
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16 254	(18 808)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>329 506</b>	<b>614 979</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(274 156)</b>	<b>(19 255)</b>

La Société a consenti à sa filiale PHOTALIA un abandon de créance pur et simple pour un montant de 249 678 euros.

## F. IMPOTS

### 1. CREDIT D'IMPOT

La Société n'a pas bénéficié de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ni au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le CICE, comptabilisé en charges de personnel, représente 84 141 EUR au titre de l'exercice 2018, 120 836 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le CICE a permis de réaliser au cours de l'année par la société:

- des investissements
- de financer le BFR de la société

## 2. VENTILATION DE L'IMPOT

En EUR	2018			2017		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	275 604		275 604	(4 692 372)		(4 692 372)
Résultat exceptionnel	(274 156)		(274 156)	(19 255)		(19 255)
Impôts sur les sociétés		52 621	(52 621)		403 795	(403 795)
Crédits d'impôt			-			-
Intégration fiscale			-			-
Carry Back			-			-
<b>Total</b>	<b>1 447</b>	<b>52 621</b>	<b>(51 173)</b>	<b>(4 711 626)</b>	<b>403 795</b>	<b>(5 115 422)</b>

Les chiffres négatifs de la colonne Impôt correspondent à des produits d'impôt.

La Société est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec ses filiales VERGNET CARAÏBES, et PHOTALIA. Les modalités de la répartition de l'impôt entre les sociétés du groupe sont basées sur le principe de la neutralité fiscale.

La Société n'a pas bénéficié d'un produit d'intégration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élève à 61 783 932 EUR, 55 209 645 EUR au 31 décembre 2017.

## VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### A. PENSIONS ET RETRAITES

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés.

La valeur actuelle des droits acquis est de 32 321 EUR au 31 décembre 2018, contre 40 687 EUR au 31 décembre 2017.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux de turn-over : taux moyen réellement constaté par catégorie socioprofessionnelle sur les cinq dernières années,
- taux d'augmentation des salaires : 2%
- table de mortalité : INSEE 2017
- taux d'actualisation : 1.57 % (1.3 % en 2017)
- application de convention collective de la Société

## B. CREDIT BAIL

Néant.

## C. LOCATIONS FINANCIERES

En EUR	Total	Paiements dûs par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Locations financières	40 203	30 510	9 693	
Obligations contractuelles	40 203	30 510	9 693	-

## D. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant

## E. AUTRES ENGAGEMENTS

Les engagements donnés et reçus font l'objet du tableau ci-après :

En EUR	2018		2017	
	Filiales et participations	Tiers	Filiales et participations	Tiers
Avals, cautions, garanties		947 233	-	-
Autres	141 790	5 644 556	-	5 555 556
<b>Engagements donnés</b>	<b>141 790</b>	<b>6 591 789</b>	<b>-</b>	<b>5 555 556</b>
Avals, cautions, garanties		921 549		1 367 570
Autres			249 294	
<b>Engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>921 549</b>	<b>249 294</b>	<b>1 367 570</b>

Les Avals, cautions et garanties reçus correspondent essentiellement à des garanties à première demande obtenues des banques dans le cadre de marché à l'export.

La Société a débloqué le 31/01/2018 un compte nanti pour un montant de 89k€ qui avait été ouvert pour une émission de caution (marché Yap).

## VII. AUTRES INFORMATIONS

### A. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Aucune transaction significative n'a été conclue avec des parties liées en dehors des conditions normales de marché au cours de l'exercice 2018.

En EUR	Montants concernant les entreprises		Montants des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation > à 10%	
<b>Eléments du bilan</b>			
<b>Actif</b>			
Participations	3 446 924		
Créances rattachées à des participations	258 281		
Créances clients et comptes rattachées	663 238		
Autres créances	-		
Prime non conversion emprunt obligataire	-	270 000	
<b>Passif</b>			
Emprunts obligataires	-	1 950 000	
Emprunts et dettes financières diverses	533 601	1 657 004	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	415 017		
Autres dettes	-		
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Charges financières	2 951	126 475	
Produits financiers	1 371		

### B. DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

### C. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

En EUR	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	23 409 854	0.02
Actions émises pendant l'exercice	33 177 168	0.02
Actions remboursées pendant l'exercice		0.02
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>56 587 022</b>	<b>0.02</b>

Au cours de l'année 2018 ont été émises :

22 099 532 actions nouvelles émises à l'issue des décisions d'augmentation de capital adoptée à l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2018 au profit d'Arum Industries, de JMS et de créanciers de VERGNET SA ayant choisi la conversion de leur créance en actions,

7 973 480 actions nouvelles émises à l'issue de la conversion d'obligations convertibles en actions détenues par Arum Industries,

3 097 773 actions nouvelles émises à l'issue de la conversion d'obligations convertibles en actions détenues par un investisseur.

6 383 actions nouvelles émises à l'issue de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions pendant la période du 2 au 20/7/2018.

#### D. EFFECTIFS

En nombre de personnes	2018	2017
Ouvriers	11.7	9.9
Administratifs et techniciens	15.6	23.2
Agents de maîtrise	10.9	13.3
Cadres	45.2	58.7
Apprenti	-	0.6
Contrat professionnalisation	-	0.5
<b>Effectif moyen</b>	<b>83.3</b>	<b>105.7</b>

L'effectif moyen du personnel est calculé en « équivalent temps plein ».

#### E. SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente, compte tenu de l'effet de l'intégration fiscale se présente comme suit

En EUR	2018	2017
Provisions non déductibles	39 662	2 430 584
Charges à payer non déductibles	-	-
Reports déficitaires	61 783 932	63 642 745
<b>Allègement de la dette future d'impôt (en base)</b>	<b>61 823 594</b>	<b>66 073 329</b>
Provisions réglementées	-	-
<b>Accroissement de la dette future d'impôt (en base)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## F. COMPTES CONSOLIDES

La Société établit des comptes consolidés depuis le 01/01/2005.

## G. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés.